COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 novembre 2020

Présents:

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Absent excusé :

ROUAIX Noël – procuration à PELISSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Emmanuelle CLANET

ORDRE DU JOUR:

- O Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2020
- O Décision modificative n° 1 (étude de faisabilité projet salle + mairie)
- O Constitution d'une servitude de réseaux entre la commune et Marianne Castex
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Comptes rendus des commissions
 - Travaux
 - Affaires scolaires
 - Cadre de vie / milieu associatif
- Questions diverses

I. Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux comptes rendus.

POUR - 15	CONTRE - 0	ABSTENTION - 0
-----------	------------	----------------

II. <u>Décision modificative n° 1</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais d'études relatifs au projet de travaux de la mairie et de la salle des fêtes n'ont pas été prévus au budget primitif. Il s'agit des levés topographiques pour 2 880 € et de l'étude de faisabilité pour 8 400 €. Il faut donc procéder à une décision modificative (virement de crédits).

Le Conseil municipal décide de procéder à la décision modificative suivante :

<u>Article</u>	Chap.	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
2031	20	Frais d'études	+ 11 500
2151	21	Travaux de voirie	- 11 500

POUR - 15	CONTRE - 0	ABSTENTION - 0
-----------	------------	----------------

III. Constitution d'une servitude de passage et de réseaux avec la propriétaire de la parcelle A 1471

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 1471, sise 18 rue de l'Oustalet, qui dessert notamment la propriété cadastrée section A n° 723.

La nouvelle propriétaire a sollicité le maintien des canalisations existantes (eaux usées et gaz de ville) ainsi que la mise en place d'un portillon pour permettre un passage piéton.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de servitude, aux conditions suivantes :

- La commune autorise le passage piéton uniquement, sur la partie matérialisée en bleu sur plan ciannexé
- Le passage devra rester libre
- La constitution de la servitude sera notariée, les frais sont à la charge du bénéficiaire de la servitude

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant la servitude de passage et de réseaux et toutes les autres pièces afférentes à ce dossier.

POUR - 15 CONTRE - 0 ABSTENTION - 0

IV. Transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération (PLUi)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi Notre prévoit le transfert de la compétence PLU à l'Intercommunalité. C'est à dire qu'il s'agirait de planifier l'urbanisation sur l'ensemble du territoire. Ce transfert devait intervenir avant le 31 décembre 2020, toutefois la prolongation de l'état d'urgence sanitaire permet un report de cette décision jusqu'au 30 juin 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision à une date ultérieure.

POUR - 15	CONTRF - 0	ARSTENTION - 0
1 OUK - 13	CONTRE - 0	ADSTEINTION - U

V. Comptes rendus des commissions

- <u>Travaux</u>:

- · Les levés topographiques pour la réalisation de l'étude de faisabilité ont été réalisés.
- · La société de l'aménageur du 2e lotissement est en liquidation judiciaire. L'acte de vente n'a pas pu être signé pour la rétrocession du chemin à la commune. Toute réalisation de travaux est impossible. La commune va tenter de prendre contact avec le liquidateur pour trouver une issue la plus rapide possible.

- Affaires scolaires :

3 inscriptions d'élèves supplémentaires à signaler à l'inspection d'académie en vue de la préparation de la carte scolaire 2020-2021.

- Cadre de vie / milieu associatif :

- · Colis de Noël en commande (31 couples et 13 personnes seules) livraison par les élus prévue avant Noël.
- Révision du plan communal de sauvegarde : un questionnaire sera distribué à la population afin de recenser les habitants dits « vulnérables » ainsi que les personnes et le matériel dits « ressource ».
 Par la suite, des fiches réflexes seront réalisées en fonction des risques potentiels qui pourraient intervenir sur la commune.
- · Les travaux de création du site internet sont toujours en cours.

VI. Questions diverses

- Marché de plein vent : modification des tarifs des droits de place + installation d'un traiteur-rôtisseur à venir :
- Une convocation a été adressée à la personne ayant déposé des déchets à l'espace propreté afin qu'elle vienne les récupérer ;
- Courrier adressé à la Fédération de Chasse pour demander une battue administrative en raison de la présence d'une trentaine de sangliers signalés sur la commune ou à proximité;
- Un habitant a adressé un courrier afin de signifier à la municipalité qu'il estime que l'arrêté qui a été établi pour limiter les nuisances sonores est trop permissif. La volonté des élus était à ce sujet de ne pas léser les personnes qui travaillent quotidiennement ;
- Un candélabre de la place de la mairie a été détruit par un véhicule ;
- Les travaux de l'église devraient être terminés courant janvier pour la partie qui concerne la sacristie ;
- Plaintes de plusieurs habitants au sujet des motos qui génèrent d'importantes nuisances sonores : la mairie a prévenu les gendarmes à de nombreuses reprises mais aucune réponse ne semble avoir été apportée ;
- Proposition d'installer une ou deux boîtes à livres sur la commune ;
- Proposition de création d'un sentier « rapaces » car il semble que plusieurs espèces aient été observées sur le territoire communal. Des circuits pédestres à l'usage des vernajoulois pourraient être proposés.
- Demande de candidatures pour le Plan vélo du SCOT et pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)